

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015

Le 28 août 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 24 août 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Annie SALOMEZ (pouvoir à Agnès Bas), Ghislaine GALLET (pouvoir à Eric Léonard), Patrice JEGO (pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Jean-Charles MICALLEF (pouvoir à Claude Richard), William SCHWOB (pouvoir à Jeannine Druot), Franck VERMOT-DESROCHES (pouvoir à Jean-Marc Bousset), et Sandra Fallaix excusés.

Jeannine DRUOT a été élue secrétaire de séance.

1- CAGB MODIFICATION STATUTAIRE

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Le Maire précise que ces modifications font suite aux nouvelles lois (loi ALUR, loi NOTRe) ; elles portent essentiellement sur une extension de compétences notamment dans les domaines de l'économie et du sport. Conformément à la réglementation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

1. Compétence Économie :

Ajout de la compétence : « *Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire* »

Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :

« *Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux **haut** et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.* »

Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des entreprises, administrations, scolaires et du grand public »

2. Compétence Sport :

Ajout de la compétence : « **Soutien aux clubs sportifs de haut niveau** ».

3. Compétence Habitat

Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage : « **Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage) Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique)** »

Suppression de la compétence « Elaboration et suivi d'un observatoire du logement »

Bernard Maisse fait remarquer qu'on parle de « grand passage » et non plus de « grand rassemblement » ; comme le souligne Jean-Paul Revert, la notion de grand passage concerne les gens du voyage alors que les grands rassemblements peuvent être des fêtes musicales ou autres manifestations.

4. Compétence Environnement

Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables : « En matière **d'énergies renouvelables** :

- * **Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,**
- * **Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire** »

Ajout de la compétence : « **Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique** ».

5. Compétence Transports

Modification de la compétence Transports urbains : « **Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L342I-2 du même code** ».

6. Compétence Politique de la Ville (seule Besançon est concernée)

Modification de la compétence Politique de la Ville : « En matière de *politique de la ville dans la communauté : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

7. Autres modifications statutaires

Suppression de la compétence : « *Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L2321 -4 du CGCT* ».

Au sein de l'article 1 « composition et dénomination », les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

2- **CAGB MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES MEMBRES**

Suite à la dernière réunion, le projet ayant été mis à la disposition des élus, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mutualisation des services qui correspond à des mises en commun de moyens entre la CAGB et les communes membres, comme le prévoit la loi du 16/12/2010.

Le Maire rappelle les grandes lignes :

- * mise à disposition de services (permettant la mise à disposition de moyens humains)
- * mise en place de services communs (conseil en énergie partagé, ordi-classe, instruction du droit des sols ...)
- * mise en commun de moyens.

Certains services fonctionnent déjà : instruction du droit des sols, système d'Information Géographique, conseil en énergie partagé, ordi classe ...

De nouvelles perspectives sont proposées :

- ✓ Renforcer la mise en commun des fonctions supports entre la CAGB et la ville : services des finances et du conseil de gestion, services juridiques, gestion des assurances, parc auto logistique.

- ✓ Développer la mise en place de services partagés avec les communes de la CAGB : commande publique, juridique, ressources humaines. Des propositions devraient donner des réponses aux besoins des communes et en donner les modalités financières.

Franck Gibertini insiste sur le fait que, même en adhérant au principe de mutualisation, chaque commune reste libre ensuite de prendre les services ou pas selon les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la mutualisation des services avec la CAGB.

BAC A VERRE (exemple de mutualisation)

Suite à la demande de Super U, la direction générale des déchets de la CAGB a demandé à la commune de réfléchir à un endroit pour entreposer des bacs à verre supplémentaires.

Après réflexion, il a été décidé d'installer un bac aux abords du terrain stabilisé, rue de la Perrouse

3- FORETS – PROGRAMME 2015/2016
--

Vu la proposition de l'O.N.F présentée le 12 août 2015 en réunion à laquelle assistaient le Maire, Bernard Maise et Jean-Paul Revert, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'assiette et la destination des coupes de l'exercice 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'état d'assiette des coupes des parcelles, sises au Chanois, 11j, 13, 20 et 23p pour 2015 et 12 et 16j pour 2016.

Il décide de vendre aux adjudications générales les coupes de résineux des parcelles 20 et 23. Il donne son accord pour apporter aux ventes groupées de l'O.N.F pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes des parcelles suivantes : 20 et 23 (surbilles, gros bois).

Les chablis seront vendus en bloc et sur pied ou en bloc et façonnés.

Les houppiers et petits bois de la parcelle 20 seront vendus de gré à gré selon les procédures de l'O.N.F.

FAAD : le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre la participation de la commune.

5- BOXE A LA SALLE DES FETES – CRENEAU SUPPLEMENTAIRE

Depuis 2009, l'association de boxe occupe la salle des fêtes chaque lundi soir de 19h30 à 21h pour le tarif de 6 € la séance.

Cette association a demandé à bénéficier de la salle à partir de 18h (soit 3 heures au lieu d'1 heure ½) afin d'assurer les cours des compétiteurs de 18 à 19h30 et les cours de loisirs de 19h30 à 21h.

Un accord de principe a été donné et le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un nouveau tarif de location.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son autorisation au tarif de 15 € la séance.

6- ADMISSION EN NON VALEUR

Le trésorier a adressé une demande d'admission en non valeur pour une procédure se clôturant par une insuffisance d'actif.

Le Maire indique qu'il s'agit du non paiement de la somme de 70 €, pour la publicité dans l'Appulien de 2012.

Le Tribunal de commerce a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le Conseil Municipal accepte cette mise en non valeur.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FUTUR GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que la commission d'appels d'offres du SIVOS de la Lanterne et le Conseil Syndical se sont réunis pour choisir le conducteur d'opérations pour la construction du groupe primaire et maternelle avec périscolaire, de niveau Bepos (bâtiment à énergie positive).

Il a constitué des dossiers de demandes de subvention pour le Département, l'ADEME et la Région pour cette phase de préparation.

L'ordre de service sera adressé à l'assistant à la maîtrise d'ouvrage dès le retour de l'accusé de réception des demandes de subventions.

CANICULE

Des propriétaires ont constaté des fissures sur les murs de leur maison, suite à la période de sécheresse.

La Préfecture donne la marche à suivre suivante : les propriétaires concernés doivent envoyer une déclaration à leur assureur et un courrier à la mairie (avec photos si possible) pour expliquer les dommages subis – un dossier global pourra ainsi être constitué et transmis à la Préfecture qui pourra interpeler la Commission Interministérielle statuant sur la recevabilité de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

TRAVAUX DE VOIRIES

- * Rue des Marronniers : Bernard Maisse informe que les travaux de voirie sont terminés et que les trottoirs seront finis très prochainement (un mercredi) ainsi que l'enduit sur la rue des Fontaines.
- * Route entre Pelousey et Champagny : l'entreprise Roger Martin pourra réaliser ces travaux lorsque les entreprises auront retiré le bois qu'elles ont acheté.
- * Rond-point route d'Emagny : les travaux de mise en enrobé seront effectués lundi 31 août – une déviation sera mise en place par l'intérieur du village.

Jean-Paul Revert signale que, dans ce secteur et plus particulièrement le long de la résidence de l'Etang, les renouées du Japon doivent à nouveau être traitées.

Franck Gibertini souhaite faire partie du groupe de travail pour la réflexion sur les aménagements à apporter sur les rues du village et la signalisation, suite au sens de circulation mis en place.

Il demande le remplacement des bacs à sable disposés dans les lotissements pour entreposer du sable de déneigement.

FAMILLES RURALES

La directrice Alexandrine Collas a quitté ses fonctions le 24 août ; elle est remplacée par Cyril Bondenet qui faisait déjà partie de l'association

RONDE DE L'ESPOIR

Chaque année, une vingtaine de cyclistes sillonnent les routes du Doubs pour collecter des fonds au profit de la Ligue Contre le Cancer de Besançon. le parcours se déroulera sur 3 jours les 4, 5 et 6 septembre. Le professeur Bosset, responsable du service de radiothérapie au CHU de Besançon, le professeur Pivot, chef du pôle de cancérologie au CHU de Besançon et M. Nallet, coordonnateur du réseau de cancérologie à l'institut régional de cancérologie de Franche-Comté feront partie de cette équipe.

« la Ronde de l'Espoir » traversera la commune le 4 septembre 2015 –une halte est prévue sur le parking de la mairie entre 9h et 9h20 – Jeannine Druot se charge de prévoir une collation. Un chèque émanant du Maire et des Adjoints sera remis à l'association, au nom de la commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Véronique Magaud, adjointe et Nathalie Lippus, adjoint administratif, ont été désignées coordonnatrices de l'enquête.

Des agents recenseurs seront recrutés par la mairie– les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie.

VENTE DE BRIOCHES

M. Bez, bénévole à l'ADAPEI a demandé au CCAS de participer à l'opération brioches ; Jeannine Druot demande aux conseillers municipaux de rejoindre les bénévoles selon leur disponibilité pendant les 3 jours suivants : vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015 pour vendre les brioches fournies par le Super U, dans la galerie marchande.

TRAFIC SUR LA RD 70

Bernard Maisse fait la lecture et commente les résultats du comptage de véhicules et de la vitesse relevée par les mesures effectuées par le Département pendant la semaine du 19 au 25 juin 2015 :

- * 5 504 véhicules (dont 196 poids lourds) traversent la commune dans le sens Audeux – Pirey
- * 6 655 véhicules (dont 173 poids lourds) traversent dans le sens Pirey – Audeux

Soit - **12 159** véhicules au total par jour –

C'est le plus faible chiffre enregistré, le plus fort étant celui de 2008, avant les travaux d'aménagement de la RD 70 soit 13 335 véhicules par jour.

Historique, pour les deux sens de circulation, véhicules légers et poids lourds :

2015 :	12 159
2011	12 773
2008 :	13 335
2005 :	12 931
2001 :	12 241
1998 :	12 816
1996 :	12 675

Bernard Maisse précise que, bien que le trafic soit stable depuis une vingtaine d'années, les aménagements réalisés ont contribué à stabiliser le trafic mais ne l'ont pas fait diminuer. L'ensemble des élus prennent acte de ces comptages et regrettent l'abandon de la déviation qui aurait, sans aucun doute, donné des résultats plus favorables, participé à la tranquillité des riverains et augmenté la sécurité de tous les Appuliens.

Autres renseignements donnés par les enregistrements :

Le jour le plus chargé est le vendredi (13 900) et le moins chargé est le dimanche (8 460)

Les tranches horaires les plus chargées :

$\frac{35}{17}$ de 7h à 9h – sens Audeux-Pirey (1 368 véhicules)

$\frac{35}{17}$ de 16h à 19h – sens Pirey-Audeux (2 051 véhicules)

La vitesse :

* 85 % roulent en-dessous de 46 kms/h

* 50 % roulent en-dessous de 36 kms/h

* 15 % roulent à moins de 30 kms/h

Pour quelques « inconscients » la vitesse a été enregistrée à 100 kms/h.

Constat :

Environ 50 % des automobilistes respectent la limitation à 30 kms/h.

La présence de la zone 30 fait diminuer la vitesse puisque 95 % circulent à une vitesse inférieure à 50 kms/h qui est la vitesse règlementaire pour la traversée des agglomérations.

Mais ces résultats ne sont malgré tout pas satisfaisants et des actions avec la gendarmerie seront déclenchées afin d'augmenter le pourcentage des automobilistes roulant à moins de 36 kms/h.

CIVISME

Le bruit occasionné par les rassemblements de très jeunes gens au centre du village (place du monument, aire de jeux et chemin du Moulin) est évoqué. Outre la musique à forts décibels jusqu'à des heures tardives, les déchets laissés sur place, des dégradations de matériels ont été constatées. Certains ont été vus alors qu'ils escaladaient les toits de bâtiments communaux.

Suite aux plaintes des riverains, le Maire a alerté la gendarmerie pour que des contrôles soient effectués, en vue d'un rappel à l'ordre et pour avertir les parents des mineurs.



On se doit de rappeler une nouvelle fois la nécessité de respecter le code de la route :

Trop de conducteurs roulent vite dans le village, même dans les impasses telles que la rue d'Emagny...

Trop de conducteurs ne respectent pas les interdictions de stationner, en particulier aux abords des écoles...

Trop de conducteurs empruntent encore les sens interdits...

Les gendarmes seraient-ils la seule solution pour faire respecter ces règles de sécurité et de civisme ?



ELECTIONS REGIONALES
6 ET 13 DECEMBRE 2015

Les personnes peuvent s'inscrire sur les listes électorales
jusqu'au **30 septembre 2015** –
se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

++++++



Vente de bois sur pied à particuliers

Inscriptions en mairie avant le 31 octobre 2015

++++++

CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Certaines difficultés ont néanmoins été identifiées par le ministère des affaires étrangères qui tient à jour les modalités appliquées par les différents pays en matière d'acceptation de la carte d'identité française de plus de 10 ans comme document de voyage :

³⁵/₁₇ liste des pays qui acceptent les cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée comme documents de voyage,

³⁵/₁₇ liste des pays dont les autorités exigent que le séjour ne dépasse pas la date de validité inscrite sur la carte,

³⁵/₁₇ liste des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation des cartes nationales d'identité française à validité prolongée.

À noter : même si certains pays acceptent les cartes nationales d'identité comme documents de voyage, afin d'éviter tout

problème, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passport valide à une CNI portant une date de validité dépassée (bien qu'elle soit considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

Se renseigner au secrétariat de mairie

INFO TRAVAUX GAZ





A partir du **21 septembre 2015**, des travaux de pose de canalisations vont être entrepris par GRDF :


- * Rue de Miserey : par fonçage, au droit du n°15, pendant une semaine
- * Rue de Lausanne (RD70) : au droit du Calvaire, traversée de route par fonçage puis tranchée sur le trottoir pour approvisionner les propriétés des n° 29 et 31. Les travaux se dérouleront à partir du 21 septembre 2015, pendant 15 jours – la circulation se fera par alternat.
- * Rue de la Corvée : traversée de route pour rejoindre le réseau principal – les travaux se dérouleront à partir du 21 septembre 2015, pendant 15 jours – la circulation restera possible dans le sens montant ; le sens descendant sera dévié par :
 - La Vigneraie pour les habitants d'Horizon III (rues Bizet, rue Mozart, rue Chopin)

- Le Pré du Ris pour les habitants de Beauregard et de la rue de la Corvée.

Merci de votre compréhension

Commune de POUILLEY LES VIGNES		SEPTEMBRE OCTOBRE 2015
---	---	---------------------------------------

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
SEPTEMBRE			
Dimanche 20 septembre 14h -18h	Journée du Patrimoine Visite des fortifications Les ouvrages 1 et 4 peuvent être visités	mont	Commune Aval'Fort
Jeudi 24 septembre 14h30-17h30	Stage prévention routière	Mairie	CCAS
Dimanche 27 septembre Midi	Repas des plus de 75 ans 	Salle des fêtes	Commune
OCTOBRE			
Vendredi 2 Octobre	Loto	Salle des fêtes	Handball Etoile

19h			
Samedi 10 et dimanche 11 Octobre	Création Passion Exposition arts graphiques	Salle des fêtes	Etoile
Lundi 12 octobre 16h30/19h30	Don du sang	CCSL Serre les Sapins	Amicale donneurs de sang

BRAVO À TOUTES LES TROIS POUR LEUR MENTION TRES BIEN AU BAC



Marie HILDENBRAND

Félicitations à Marie qui a obtenu 20 en philo et en SVT. A Pouilley les Vignes depuis 9 ans, elle a donc commencé ses études dans notre village depuis le CM 1.

Elle est l'ainée de 3 enfants. C'est une joueuse de badminton où elle pratique dans son club « préféré » de Pouilley les Vignes.

Marie prend son envol dès le 30 septembre prochain puisqu'elle est admise à Agro'Sup Dijon. Elle souhaite devenir ingénieur agroalimentaire.

Marianne KLINGUER

Félicitations à Marianne qui a obtenu 20 en anglais et 19 en histoire-géo.

Elle a réalisé toute sa scolarité à Pouilley les Vignes.

Inscrite au cours de théâtre au lycée Ledoux depuis la seconde, elle regrette de ne pouvoir continuer. Elle fait également partie de l'EMICA et pratique le piano.

Marianne entre à la faculté de médecine de Besançon avec l'objectif d'être pédiatre.



Marion FRITZ

Félicitations à Marion qui a obtenu 19 en SVT et 18 en maths.

Elle a effectué toute sa scolarité dans les écoles du village.

Elle est l'ainée de 3 enfants.

La lecture de policiers est son dérivatif.

Marion entre à la faculté de médecine de Besançon pour être médecin ou radiologue...son choix n'est pas arrêté.



Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leurs études et la réussite dans leurs parcours professionnels.